



RÉSOLUTION N° 5
DÉFENDRE L'EAU COMME DROIT HUMAIN FONDAMENTAL ET
PROMOUVOIR DES SOLUTIONS DE NATURE PUBLIQUE

La 14e Conférence régionale Afrique et Pays arabes (AFRECON)
réunie à Accra, au Ghana, du 11 au 14 novembre 2025

CONSIDÉRANT que la privatisation et la commercialisation de l'eau se sont accélérées en raison des politiques néo-libérales, notamment les programmes d'ajustement structurel imposés depuis les années 1980, menaçant les droits fondamentaux des citoyen.ne.s et des travailleurs.euses. Cette menace est particulièrement grave au Nigeria, au Zimbabwe et dans d'autres pays de la région ;

RECONNAISSANT que la privatisation des biens publics tels que l'eau exacerbe les inégalités par le biais de la spéculation des entreprises, de l'exclusion des communautés marginalisées et des défaillances systémiques ;

RÉAFFIRMANT le principe selon lequel l'accès à une eau propre et salubre est un droit humain fondamental et que les systèmes d'approvisionnement en eau doivent rester sous contrôle public, financés par des fonds publics et soumis à un contrôle démocratique ;

DÉCIDE DE :

1. Condamner sans réserve les initiatives de privatisation de l'eau, les législations dissimulées et les PPP au Nigeria, au Zimbabwe et dans d'autres pays de la région ;
2. Exiger que les gouvernements accordent la priorité aux investissements dans le domaine de l'eau grâce à une fiscalité efficace, à la mobilisation des ressources nationales, au développement de la main-d'œuvre et à l'efficacité opérationnelle des systèmes gérés par les pouvoirs publics ;
3. Renforcer les campagnes régionales et mondiales de l'ISP contre la privatisation de l'eau en fournissant un soutien technique direct, en partageant des informations et en élaborant des stratégies de plaidoyer qui permettent aux communautés et aux syndicats de résister à la marchandisation de l'eau ;
4. Appeler les gouvernements nationaux à mettre immédiatement fin à tous les efforts actuels et futurs visant à privatiser les services d'eau ;
5. Appeler les gouvernements à offrir la possibilité de s'informer sur les meilleures pratiques en matière de partenariats public-public (PuP) à Amsterdam et dans d'autres pays avancés, et à les adopter.

Soumis par : Amalgamated Union of Public Corporation, Civil Service Technical and Recreational Services Employees (AUPCTRE), Nigeria (Syndicat uniifié des employé.e.s des entreprises publiques, des services techniques et des services de loisirs de la fonction publique (AUPCTRE), Nigeria.)